



CRPN

Le temps des précisions

08 décembre 2020

RENDEZ-VOUS AU MINISTÈRE LE 09 JANVIER

Le maintien de notre régime complémentaire légal et obligatoire par répartition reconfiguré par le gouvernement a été **un premier pas** nous offrant la **reconnaissance des spécificités** de notre métier de navigant.

Cet engagement est acté dans le relevé de décisions émanant du Secrétaire d'Etat chargé des Transports et du Secrétaire d'Etat chargé des Retraites du 27 décembre 2019.

Cette décision politique allant dans notre sens doit maintenant s'accompagner de tous les détails techniques que nous réclamons et attendons avec la plus grande impatience.

Si nous gardons la même carrosserie qu'allons nous avoir sous le capot?

Le gouvernement doit nous apporter des réponses quant aux principaux points suivants:

DÉTAIL DES FUTURS NIVEAUX DE COTISATION

PÉRENNITÉ DE LA CAISSE SUR LE LONG TERME

GARANTIE DU NIVEAU DE PENSION

POSSIBILITÉ DE DÉPART ANTICIPÉ POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

PRISE EN CHARGE DU TEMPS ALTERNÉ AVEC LIQUIDATION PARTIELLE

Jusqu'à présent nous avons considéré que **la voie du dialogue était encore possible** et nous permettait d'obtenir soit des réponses soit des résultats en faveur du PNC. Cela nous a mené à suspendre notre préavis de grève du début d'année. Si ce dialogue devenait infructueux, **nous serions alors contraints de changer de braquet.**

La réforme voulue par le Président de la République est complexe et son imbrication à notre CRPN a des répercussions sur beaucoup de paramètres tant sur les générations actuelles que futures.

Gardons également à l'esprit que cet alliage qui nous est présenté (CRPN-RU) repose sur l'**équilibre fragile d'une CRPN** par répartition dont l'écart inquiétant entre ceux qui cotisent et ceux qui perçoivent des pensions devra être scruté avec la plus grande attention. En effet, nous ne sommes pas à l'abri d'une réforme interne à la CRPN comme il y en a déjà eu dans le passé.

A ce stade, c'est un **gros warning** pour nous